



# ARC Images

Association pour la **R**éalisation et la **C**réation d'Images

Membre n° 13 1450 de la Fédération Photographique de France

SIRET n° 404 691 909 000 18 - APE n° 9001 Z

## BULLETIN de DEMANDE d'ADHESION

Photo

L'association vous propose un vaste choix d'activités culturelles (Photo, Numérique, Bibliothèque, Formation photoshop...).

Vous pouvez venir consulter le règlement et les statuts pendant les heures d'ouverture.

Les animateurs seront ravis de vous compter parmi leurs adhérents.

Nom : ----- Prénom : -----  
Adresse : -----  
Téléphone domicile: ----- Téléphone mobile: -----  
Nombre d'ayants droit (1) : ----- Profession : -----  
Activité : OUI NON Date de Naissance: -----  
Email : -----@-----

Après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association, dont il m'a été remis un exemplaire, je sollicite mon admission comme **Membre Actif** de cette dernière.

Je m'engage à respecter ses règles, notamment à payer les cotisations annuelles qui me seront réclamées en fonction du type d'activités auxquelles je souscris.

Droit entrée  Cotisation  Carte Fédé

Parrain (*obligatoire*) : -----

Matériel personnel (Boitier) : CANON  NIKON  AUTRE

Rousset le : ----- Lu et approuvé (*mention manuscrite*)

Signature :

**PS : joindre au présent bulletin : Photocopie carte identité + photo identité.**

## Identité des Ayants-Droit

Nom du conjoint :

Prénom :

Nom de l'enfant 1 :

Prénom :

Age :

Nom de l'enfant 2 :

Prénom :

Age :

Nom de l'enfant 3 :

Prénom :

Age :

### Droits d'entrée = 75 euros

(Uniquement la première année)

### Tarif cotisation annuelle : 70€

- Labo Photo argentique,
  - Labo numérique,
  - Formation,
  - Bibliothèque
  - Prêt de matériel photo,
  - Prêt de matériel Studio, (\*\*)
- Participation aux expositions externes (\*\*) *(avec demande de subvention interne)*

#### Optionnel :

1-Carte Fédération : 36 € (Carte de la Fédération Photographique de France)

2- Clé porte entrée : Caution 25€

*(\*\*) Réserve aux membres actifs uniquement. Voir article 10 b du règlement intérieur.*

Les réponses resteront confidentielles conformément à la loi du 06 janvier 1978, relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**NOTA :** Conformément à nos Statuts (Article 8a) et à l'Article 11 du règlement intérieur, votre demande sera validée (ou non) au prochain Conseil d'Administration.

Rév. du 23/01/2012